

DOMPAIRE ACTU'

LES ECHOS de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par les Communes de Dompaire et Madonne et Lamerey

Edition Janvier - février

Les Maires et leurs Conseils Municipaux, de Dompaire et de Madonne et Lamerey,
vous souhaitent leurs meilleurs voeux de bonheur,
de réussite et de santé pour l'année 2026



VENDREDI 9 JANVIER

Cérémonie des vœux des maires de
Dompaire et Madonne-et-Lamerey
20h30 Salle polyvalente à DOMPAIRE

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait,
Merci de penser à retourner vos articles pour le bulletin annuel le plus rapidement possible.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

Mardi-jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 - Samedi de 9h00 à 11h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV uniquement.

03.29.36.50.54 – mairie.dompaire@wanadoo.fr – www.dompaire.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundis 5 et 19 janvier 2026

Lundis 2 et 16 février 2026

HORAIRES DE LA DECHETERIE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Fermée le mercredi

Pour rappel bulletin de mars / avril 2026, remise des articles pour le 15 février 2026

VOEUX



Philippe FERRATIER

Maire de DOMPAIRE

Alain MOUROT

Maire de MADONNE et LAMEREY

et leurs conseillers municipaux



Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des voeux qui aura lieu :

Vendredi 9 janvier 2026 à 20h30

SALLE POLYVALENTE de DOMPAIRE-MADONNE et LAMEREY

Cette cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE NOMBREUSE PRÉSENCE.

CENTENAIRE MISE A L'HONNEUR



Le 8 décembre fut une journée chargée d'émotion : Emma Heilig, née Hans, fêtait ses 100 ans.

Née le 8 décembre 1925 à Jarville-la-Malgrange, Emma a épousé Eugène Heilig en 1943. De leur union sont nés quatre enfants : André (décédé), Claude, Noëlle (décédée) et Viviane.

Au fil des années, la famille s'est agrandie et compte aujourd'hui 13 petits-enfants, 23 arrière-petits-enfants et 3 arrière-arrière-petits-enfants.

Femme de ménage de profession, Emma Heilig a mené une vie simple et active. Malgré les épreuves traversées, elle demeure chaleureuse et positive, affichant toujours le sourire lorsqu'elle reçoit de la visite.

Philippe Ferratier, accompagné de quelques membres du conseil municipal, ainsi que Carole Thiébaut-Gaudé, représentante du conseil départemental, se sont rendus à son domicile pour célébrer cet anniversaire exceptionnel. Entourée de cinq générations, la centenaire a reçu de la municipalité un bouquet de fleurs ainsi que la traditionnelle image d'Épinal offerte par le conseil départemental.

Après le discours du maire, les festivités se sont poursuivies autour d'un gâteau et d'une coupe de champagne offerts par la municipalité.

Avec beaucoup d'humour, Emma a confié son secret de longévité : « Un fond de verre de crémant avec des petits gâteaux. »



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Absents excusés : Mme. Brigitte ANDRE
M. Jean-Pierre ETIENNE
M. Jean-Claude GUICHARD donne pouvoir à M. David LAURENT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LELARGE.

Rapports d'activités de la CCMD :

La communauté de communes Mirecourt-Dompaire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les rapports de la CCMD :

Rapport annuel d'activités 2024 de la CCMD ;

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - Exercice 2024 ;

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les rapports ci-dessus énumérés.

Attributions de compensation :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de communauté de communes Mirecourt-Dompaire en date de 30/09/2025 fixant les montants des attributions de compensation aux communes pour 2025.

Le montant de l'attribution à la commune est de 145 206€.

Syndicat des Eaux du Bolon :

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du service public de l'eau potable transmis par le syndicat des Eaux du Bolon.

Le CM, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Renforcement de réseau basse tension :

M. le Maire présente le projet suivant : Renforcement réseaux issus poste "FETE" ;

Précise que le coût de l'opération est estimé à 50 311,07 € HT et qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage.

Frais de fonctionnement des écoles :

M. le Maire présente le tableau récapitulatif des frais de fonctionnement des écoles dont les montants s'élèvent à :

- 97 232.75 € pour les classes maternelles.
- 86 754.02 € pour les classes primaires.

Malgré un prix de revient par élève nettement supérieur, le CM décide de maintenir les tarifs de l'année précédente soit :

- Ecole maternelle : 1 750 € par enfant/an
- Ecole primaire : 810 € par enfant /an

Organisation du temps scolaire :

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'organisation du temps scolaire. Il informe que le Conseil des Ecoles, réuni le 16/10/2025 s'est prononcé à l'unanimité sur la reconduction de l'OTS actuelle à savoir :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi 8h30/11h30 13h10/16h10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de reconduire l'OTS actuelle.

Déclassement et vente de parcelle :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un particulier qui souhaiterait se porter acquéreur d'une partie de terrain situé derrière la parcelle AB 361 lui appartenant d'une superficie d'environ 77m². Il expose également qu'il est nécessaire de déclasser cette parcelle du domaine public vers le domaine privé communal afin de pouvoir la vendre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à :

- Déclasser cette parcelle ;
- Vendre cette parcelle ;
- Signer tous les actes à intervenir ;
- FIXE à 25 € le prix du m² et DIT que les frais de géomètre, de notaire et autres frais liés à cette vente seront à charge de l'acquéreur.

Tarifs communaux 2025 :

Certaines collectivités ne disposent pas de matériels, ni de personnes qualifiées pour leur utilisation.

La commune de DOMPAIRE met au service de ces collectivités son matériel et ses agents moyennant rémunération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs horaires pour l'année 2025

| | |
|---------------------------|---------|
| Tracteur seul | 28.30€ |
| Pelle | 15.90 € |
| Epareuse débroussailleuse | 24.60 € |
| Saleuse et lame | 11.90 € |
| Tondeuse débroussailleuse | 11.90 € |
| Tondeuse "Iseki" | 23.50€ |
| Camionnette Fiat ou Jumpy | 28.30 € |
| Taux horaire des agents | 32.90 € |

Transfert de la RD38 « rue du pont du Saucy et rue du cimetière » :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la demande renouvelée du Département pour le transfert de la RD38 depuis le carrefour « rue Carnot – rue du pont du Saucy » jusqu'au carrefour « rue du cimetière – route de Bouzemont » sur une longueur de 350 ml.

Les travaux de remise en état des réseaux assainissement et pluvial ayant été réalisés, il est donc proposé de classer la section de route départementale précitée dans le domaine public communal. Elle devra être inscrite au tableau de la voirie communale, celui-ci servant de base pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée chaque année à la commune.

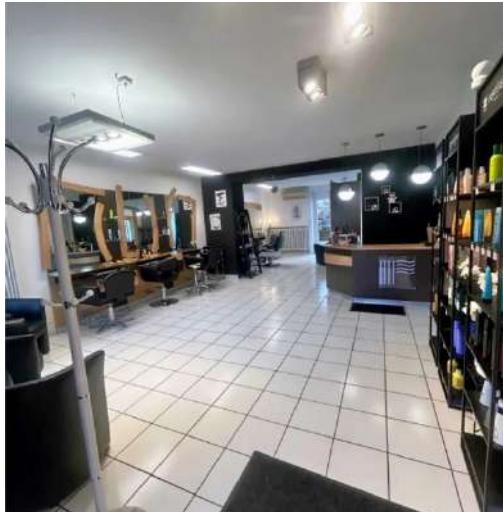
Il est précisé que le transfert ne pourra se faire qu'après remise en état de l'ouvrage d'art n° 1910 « Pont du Saucy » et de ses trottoirs conformément au PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public), de même que la vérification de la structure du mur de soutènement de la rue du cimetière et de sa remise en état.

Il est précisé d'autre part, qu'avant tout transfert de la voirie, le Conseil Départemental s'engage à refaire intégralement et de façon pérenne la chaussée de la route départementale concernée, en concertation avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide le classement de la RD38 dans la voirie publique communale, aux conditions précitées.

SALON DE COIFFURE

Studio'M



De la nouveauté pour le salon Studio'M, où Manon a repris le flambeau de Maurane.

Pour ceux qui la connaissent déjà, ou pour ceux qui souhaitent la rencontrer, elle vous accueillera pour des coiffures mixtes, des colorations, des coupes et des balayages dans l'air du temps.

Elle saura sublimer votre chevelure, et même vos barbes, messieurs, grâce à sa nouvelle prestation à découvrir au salon.

Une petite particularité lui tient également à cœur : prendre soin de vos cheveux avec des colorations sans ammoniaque.

Le salon est ouvert du mardi au samedi dans les horaires suivants :

Mardi de 9h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Jeudi de 9h à 13h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 9h à 14h

La prise de rendez-vous est disponible par téléphone :

- au 03 29 36 53 68
- ou via le site PLANITY, Salon Studio'M.

Elle vous attend avec joie et a hâte de vous retrouver

La municipalité de Dompaire lui souhaite la bienvenue !

EFS – DON DU SANG

Le docteur C. BRULLARD, Responsable Prélèvement Nancy, remercie l'ensemble des donneurs et des bénévoles au nom des malades qui vont en bénéficier pour leur générosité et leur « indispensable et efficace participation ».

Le 27 octobre 2025, 68 personnes se sont présentées, dont 3 nouveaux donneurs.

IMPORTANT : L'association recherche des bénévoles pour renforcer les équipes, vous pouvez contacter Madame DURUPT au 06 75 14 02 82 pour plus d'information.



EFS Grand Est

CEREMONIE DE REMISE DE RECOMPENSES AUX JEUNES DIPLOMES

Comme chaque année, la mairie de Dompierre a souhaité mettre à l'honneur les élèves de la commune ayant obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet, CAP, BEP et à tous les baccalauréats.

À cette occasion, une réception s'est tenue le vendredi 5 décembre, en fin de journée, à la Maison des associations. Les jeunes diplômés se sont vu remettre des bons cadeaux en récompense de leur travail et de leur réussite.

Philippe Ferratier, maire de Dompierre, entouré de ses adjoints et des membres du conseil municipal, a accueilli les lauréats et leurs familles. L'équipe a chaleureusement félicité les jeunes pour leur parcours, soulignant les efforts, la persévérance et l'engagement qui ont conduit à ces résultats.

Cette cérémonie a également été l'occasion de rappeler que les connaissances acquises tout au long de la scolarité constituent un socle essentiel pour l'avenir personnel et professionnel de chacun. La municipalité a encouragé les jeunes diplômés à poursuivre leur chemin avec confiance, détermination et audace.

La soirée s'est conclue dans un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.



ECOLE ACTUALITES



Le 7 novembre 2025, la cérémonie « Main dans la main contre le harcèlement » a rassemblé les 130 élèves de l'école autour d'une ronde géante.

À l'occasion de cette semaine de sensibilisation, chaque élève avait réalisé un bracelet portant un message, symbole de l'engagement de chacun. Cette initiative nationale de prévention vise à mieux vivre ensemble à l'école et s'est conclue par une cérémonie dans la cour, avec tous les élèves se tenant main dans la main pour dire « non au harcèlement ».



Cet événement a également été l'occasion de récompenser les élèves de CM2 ayant participé au cross du collège. La remise des médailles a été chaleureusement applaudie par l'ensemble des élèves et des enseignants de l'école.





Par ailleurs, quelques photos illustrent une animation proposée par Hirrus, association de protection de l'environnement, qui partage cette année avec nous le projet « Ma belle rivière », auquel les six classes de l'école participent. La première animation a porté sur le cycle de l'eau (voir photo) et sera suivie de deux autres temps forts : la découverte de la faune des rivières et la fabrication de radeaux.

Les élèves de maternelle ont également participé au projet « Contes en fête » sur le thème des saisons, avec une sortie fin novembre au musée de la lutherie de Mirecourt (photos disponibles).

Enfin, la classe de MS-GS a pris part à la préparation de la récré fruitée, aux côtés de Valérie, l'agent territoriale qui organise chaque mardi et jeudi après-midi cette activité ludique et éducative.



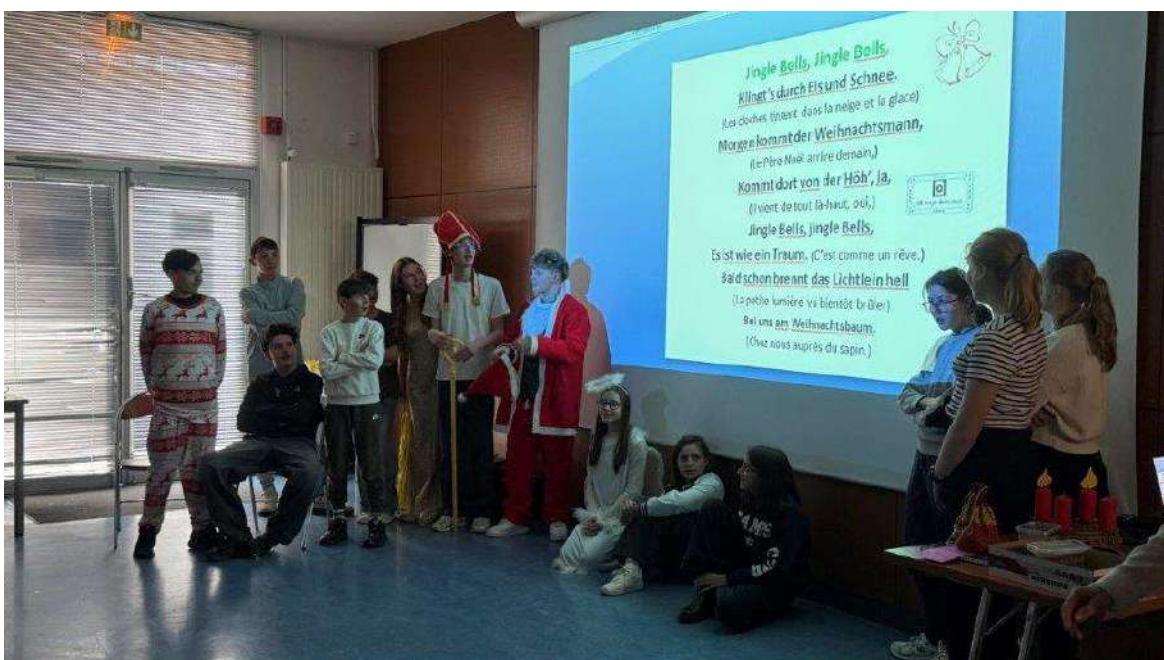
Les Fêtes de fin d'année en Allemagne dignement représentées par les collégiens aux CM2



Après la sortie des 5èmes Bilangues au Marché de Noël de Saarbrücken en Allemagne, ce sont les 4èmes du collège de Dompaire qui mirent les fêtes de fin d'année d'outre-Rhin à l'honneur lors d'un spectacle présenté devant les CM2 de l'école primaire de Dompaire à l'initiative de leur professeure d'allemand Madame PERRY, secondée par Madame AGNUS, professeure documentaliste.

A travers des scènes jouées et des chansons, ils ont présenté les coutumes allemandes les plus emblématiques de fin d'année : la légende de Saint Martin avec Théo, l'histoire de la couronne et du calendrier de l'Avent, la légende de Saint Nicolas et du Père Fouettard, la distribution des cadeaux par le « Christkind », un ange doré vêtu d'une longue robe avec des ailes, interprété par Emma et pour finir le 2^{ème} jour férié de Noël.

Cette représentation s'est clôturée par les célèbres chants « O Tannenbaum » et « Jingle Bells ». Ce moment de partage et de découverte a permis aux futurs 6èmes germanistes d'en apprendre davantage sur la culture allemande tout en célébrant l'esprit de Noël dans la joie et la convivialité.



COLLEGE MICHEL DE MONTAIGNE

Une collecte solidaire réussie au collège Michel de Montaigne de Dompierre ;

Le collège Michel de Montaigne de Dompierre a récemment organisé une collecte solidaire de jeux, livres et jouets, à l'initiative des éco-délégués de l'établissement. Ces derniers ont proposé à leurs camarades de rapporter leurs anciens jeux et jouets en bon état afin de les remettre à des enfants dans le besoin.

L'ensemble des classes du collège a participé à cette action solidaire, témoignant d'un bel élan de générosité et d'engagement. Grâce à cette mobilisation collective, 792 objets ont pu être récoltés.

La collecte a été remise ce jour à la Banque Alimentaire par la classe la plus solidaire du collège, les 6^e4, récompensée pour son implication et son esprit de solidarité.

Cette action a permis de sensibiliser les élèves aux valeurs de partage, de solidarité et de respect, tout en donnant une seconde vie à des objets encore utiles.



CÉRÉMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS DU SECTEUR DE DOMPAIRE 09 NOVEMBRE 2025

Le 9 novembre 2025, à l'issue de l'office religieux célébré en l'église Saint-Brice de Bettegney-Saint-Brice, les porte-drapeaux, les officiels et le public se sont rendus au Monument aux Morts de Dompaire et Madonne-et-Lamerey afin de rendre hommage aux Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

Mrs Oswald Calegari, président départemental des AFN des Vosges, Michel Mathieu, président de la section AFN de Dompaire, Alain Roussel, conseiller départemental du canton de Darney, Philippe Ferratier, maire de Dompaire, et Alain Mourot, maire de Madonne-et-Lamerey, ont procédé au dépôt d'une gerbe au pied du monument, suivi d'une minute de silence.



La cérémonie s'est poursuivie par la sonnerie « Aux Morts », puis par l'interprétation de La Marseillaise, chantée par l'ensemble des participants.

À l'issue de la commémoration, les officiels ont tenu à remercier les porte-drapeaux pour leur engagement.

L'ensemble des participants s'est ensuite retrouvé à la salle polyvalente de Dompaire, où s'est tenue l'assemblée générale de la section AFN de Dompaire.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025



Le 11 novembre 2025 marque le 107^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

À l'issue de l'office religieux célébré en l'église Saint-Nicolas de Dompierre, la musique municipale de Dompierre/Lamerey, les sapeurs-pompiers du SDIS de Dompierre, les porte-drapeaux, les officiels ainsi que le public forment un défilé qui se rend de la place Général-Leclerc jusqu'au Monument aux Morts de Dompierre – Madonne-et-Lamerey.

Mme Marie Wacht, adjudante à la Brigade de Gendarmerie de Mirecourt, Mr Philippe Ferratier, maire de Dompierre, Mr Alain Mourot, maire de Madonne-et-Lamerey, et Mr Michel Mathieu, président de la section AFN de Dompierre, déposent une gerbe au pied du Monument aux Morts, puis observent une minute de silence.

La batterie-fanfare de la musique municipale interprète ensuite la Sonnerie aux Morts, suivie de La Marseillaise.

À l'issue de l'hymne national, Mr Philippe Ferratier donne lecture du message officiel de Mme Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants, et de Mme Alice Rofo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants, rendant hommage à tous les Morts pour la France.

Le défilé se reforme ensuite et rejoint le parking de la salle polyvalente de Dompierre pour la poursuite de la cérémonie.



À la fin de celle-ci, Mrs Philippe Ferratier, Alain Mourot et Michel Mathieu remercient chaleureusement les porte-drapeaux, les sapeurs-pompiers ainsi que la musique municipale pour leur participation.

Comme chaque année, les organisateurs remercient les habitants venus nombreux assister à cette cérémonie de commémoration et honorer la mémoire des Morts pour la France.

La cérémonie s'achève par une invitation de Mr Philippe Ferratier à partager le vin d'honneur, servi dans la salle polyvalente.

LES MARRONNIERS



L'association « le Noël des hôpitaux », représentée par : Ewane Parisot, Alice Roy, Olivia Maffeis et Malo Despres, étudiants en 2ème année de médecine à Nancy ont offert à l'ensemble des résidents des Marronniers des coffrets de produits d'hygiène et de beauté.

Cette association étudiante récolte des fonds notamment grâce à des actions mises en place tout au long de l'année, ce qui leur permet de pouvoir offrir des cadeaux de Noël aux résidents de différents établissements médico-sociaux des Vosges, de Meurthe et Moselle et de Moselle.

Un grand merci à eux pour leur engagement et leur générosité.



Le « Marronnier de Noël »

Un repas festif organisé par l'ensemble du personnel, où les proches des résidents qui le souhaitent peuvent participer, a eu lieu ce vendredi 12 décembre. Pour une veillée sous le signe de la convivialité et du partage.

Nous adressons tous nos remerciements à Martial qui a formidablement animé cette soirée, ainsi qu'à Nicole et Josiane nos deux bénévoles.



LE REPAS DES AÎNÉS 2025

Le 16 novembre, la salle polyvalente a accueilli le traditionnel repas des aînés, offert par les communes de Dompaire et de Madonne-et-Lamerey.

Cent trente-sept habitants âgés de plus de 65 ans ont pu savourer un délicieux repas préparé par René Thirion et servi par les membres des CCAS des deux communes, accompagnés de quelques bénévoles.

La journée a été agrémentée par la voix et les notes de guitare de Julie Aubert. Les tables et la salle étaient décorées sur le thème du printemps grâce à l'implication des bénévoles, des enfants du périscolaire de Dompaire et de l'équipe d'animation.

Durant la troisième semaine de décembre, plus de 80 colis ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans des deux communes n'ayant pas pu assister au repas.

Chaque bénéficiaire a reçu un sac cabas garni de gourmandises salées et sucrées. Cette distribution a permis de partager un moment d'échange chaleureux et convivial, très apprécié tant par les bénéficiaires que par les bénévoles.



SAINT-NICOLAS 2025

Saint Nicolas a fait une halte à l'école le 5 décembre



Le vendredi 5 décembre, l'école a vécu un moment très attendu par les élèves : la visite de Saint Nicolas. Fidèle à la tradition, il est venu à la rencontre des enfants pour partager un temps de convivialité et de fête, au plus grand bonheur des petits comme des plus grands.

Accueilli dans une ambiance joyeuse, Saint Nicolas a pris le temps d'échanger avec les élèves, d'écouter leurs chansons et de répondre à leurs sourires émerveillés. Cette visite a été l'occasion de rappeler les valeurs de partage, de générosité et de bienveillance qui entourent cette tradition populaire.

Pour conclure ce moment festif, les enfants ont reçu une petite attention, prolongeant ainsi la magie de cette journée et laissant de nombreux souvenirs dans les esprits.

La municipalité remercie l'équipe éducative et toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cet événement, qui contribue à faire vivre les traditions et à renforcer les liens au sein de la communauté scolaire.



DEFILE DE SAINT-NICOLAS 2025



Le dimanche 30 novembre 2025, le défilé de Saint-Nicolas démarre du monument Général Leclerc. Il est animé par deux groupes de musiciens dont la Musique Municipale de Dompaire / Lamerey en tête de défilé.

Six chars se succèdent :

- Le char du Comité des Fêtes de Xertigny qui rappelle le film « Les Grandes Gueules » avec Bourvil et Lino Ventura,
- Le char du Comité des Fêtes de Mattaincourt,
- Le char du club de gymnastique Dynagym de Dompaire suivi d'un groupe de gymnastes,
- Le char de l'association la Lamadonienne,
- Le char de Saint-Nicolas de la ville de Mirecourt,
- Et pour finir le char du père fouettard.

Le défilé emprunte le parcours rue du Breuil, mairie de Madonne-et-Lamerey, Place Général Leclerc, mairie de Dompaire, rue Carnot, Rue Division Leclerc, Rue des Grands Jardins, Résidence des Marronniers.

Comme le veut la tradition, Alain Mourot, maire de la commune de Madonne-et-Lamerey, remet la clé de la ville à Saint-Nicolas devant la mairie. Philippe Ferratier, maire de la commune fait de même devant la mairie de Dompaire. Lors des arrêts du défilé dans nos deux communes la musique municipale et le second groupe de musiciens donnent des aubades, les gymnastes font découvrir leur activité. Tout au long du parcours des bonbons sont distribués aux enfants mais aussi aux grands.

Nos Aînés ne sont pas oubliés avec le passage de l'intégralité du défilé devant la résidence des Marronniers. Puis le défilé retourne à la salle polyvalente où vin chaud, chocolat et brioche sont offerts par les communes de Dompaire, Madonne-et-Lamerey.

Merci à l'association la Lamadonienne qui a organisé le défilé avec l'appui des municipalités, merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite du défilé pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Merci au public venu en nombre fêter Saint-Nicolas protecteur des enfants et de la Lorraine.



CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE 2025



Le samedi 22 novembre 2025, les sapeurs-pompiers du secteur de Dompierre (Dompierre, Harol, Dommartin-aux-Bois et Ville-sur-Illon) se réunissent à Ville-sur-Illon pour fêter Sainte-Barbe leur protectrice.

Ils assistent à l'office religieux qui a lieu à l'église Saint-Sulpice puis le défilé qu'ils forment avec la musique municipale de Dompierre-Lamerey, les officiels et le public, rejoint la place Edouard Mathis où a lieu la cérémonie.

La cérémonie se déroule sous le commandement du Capitaine Jean-Philippe Goutte du Centre d'Incendie et de Secours de Dompierre.



Ont lieu successivement :

- Le lever des couleurs,
- La revue des troupes par Jean-Philippe Goutte seul, puis avec les autorités,
- L'hommage aux hommes et femmes pompiers morts en service commandé,
- Les remises de distinctions, médailles et fourragère,
- Les changements de grades.

Jean-Philippe Goutte prononce ensuite la fin de la prise d'armes et invite les participants à assister en salle aux discours des officiels suivis de la remise des diplômes aux sapeurs-pompiers concernés par les maires de leurs communes. Ensuite un vin d'honneur est servi pour marquer la fin de la cérémonie.

Notons la présence du public venu en nombre pour assister à la cérémonie. Peut-être qu'il y aura plus tard de nouvelles vocations parmi les jeunes enfants présents, il est important d'assurer la relève au fil du temps.



Les Echos de Madonne-et-Lamerey

Bulletin d'informations publié par la Commune de Madonne-et-Lamerey
Edition JANVIER – FEVRIER 2026

CEREMONIE DE REMISE DE PRIX

Le samedi 20 décembre 2025 a eu lieu, à la Mairie de Madonne-et-Lamerey, la cérémonie de remise de prix pour tous les diplômés avec mention. A cette occasion, tous se sont vu remettre une carte-cadeaux. Félicitations à eux !

Hugo BONTEMPS,
pour le Certificat d'Aptitude Professionnelle, mention très bien

Enzo BONTEMPS,
pour le Diplôme National du Brevet, mention bien

Cosmin CROCHETET,
pour le Baccalauréat général, mention bien

Zélia GACIA-SERRE,
pour le Diplôme National du Brevet, mention bien

Nawel HADRI, pour le Baccalauréat professionnel, mention assez bien

Sarah HOUILLON, pour le Baccalauréat général, mention très bien

Lucile HOUILLON, pour le Diplôme National du Brevet, mention très bien avec les félicitations du jury

Flora LAIBE, pour le Baccalauréat technologique, mention assez bien

Virgil LOUIS, pour le Baccalauréat général, mention très bien

Lola LOUIS, pour le Diplôme National du Brevet, mention très bien avec les félicitations du jury

Jules MARCELINO, pour le Diplôme National du Brevet, mention bien

Antoine OUDET, pour le Baccalauréat général, mention assez bien

Romane OUDET, pour le Diplôme National du Brevet, mention très bien avec les félicitations du jury

Charles PETOT, pour le Diplôme National du Brevet, mention très bien



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16/12/25

Le 16 décembre 2025 à 20h30, se sont réunis, à la Mairie de Madonne-et-Lamerey, les membres du Conseil Municipal, tous présents.

PARTICIPATION OBLIGATOIRE MUTUELLE SANTE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions suivantes :

- L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Le décret n°2022-581 paru le 20 avril 2022, qui oblige les employeurs publics à participer financièrement à la couverture de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé) en matière de :
 - **Prévoyance et maintien de salaire**, avec, depuis le 1^{er} janvier 2025, un minimum de 7 Euros par mois et par agent
 - **Mutuelle santé**, à compter du 1^{er} janvier 2026, avec un minimum de 15 Euros par mois et par agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de participer à la Mutuelle santé à hauteur de 15 Euros par mois et par agent.

AFFOUAGES 2026-2027

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouages au 15 septembre 2027
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 60 € les 10 stères
- Désigne comme garants responsables : M. Etienne DEMARCHE, Mme Chloé ESPAGNE, M. Julien PETOT.

POINT DIVERS

Le Conseil Municipal décide de renouveler, au même montant qu'en 2024, la prime de fin d'année attribuée au personnel communal.



Préparation des colis des « Ainés »

LE SYNDICAT DES EAUX S'EQUIPE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le SIE du Bolon a subi, comme tout le monde, la forte augmentation des coûts de l'électricité de ces dernières années. La facture annuelle avoisine les 50 000 €. Les élus ont décidé d'agir pour limiter l'impact sur le prix de l'eau. Les contrats EDF ont été renégociés, deux pompes ont été remplacées par des modèles plus économies et les convecteurs électriques ont été remplacés par des pompes à chaleur, ce qui a permis une diminution de la consommation d'électricité de 25 %.

Si l'eau des sources arrive par gravité dans les réservoirs d'eau brute, il faut la pomper pour l'envoyer dans les bacs de neutralisation (passage au travers de calcaire pour augmenter le PH) et une fois ainsi traitée, il faut la remonter au réservoir de tête situé 80 mètres plus haut au bois de Girancourt. Ces opérations sont réalisées à l'aide de pompes de grosse capacité et de fortes puissances, donc très consommatrices d'électricité.

Il a donc été décidé de produire une partie de cette énergie par la construction d'un parc de panneaux photovoltaïques, installés sur une parcelle voisine achetée pour cela. Cette installation, d'une puissance maximum de 101 Kwc, doit permettre de couvrir 40 % de la consommation annuelle selon l'étude de faisabilité réalisée. La mise en service a eu lieu fin novembre et les premiers constats sont encourageants. Il nous faut maintenant faire coïncider au mieux le fonctionnement des pompes et le remplissage des réservoirs à la production des panneaux photovoltaïques tout en assurant la fourniture d'eau nécessaire au besoin, le stockage de l'électricité n'étant pas possible, il convient de faire ce stockage par le remplissage des réservoirs aux coûts énergétiques les meilleurs.

Cette réalisation s'élève à 187 768 € HT, subventionnée à hauteur de 30 000 € par le programme Climaction et 15 000 € par le Syndicat d'Électrification des Vosges. Une haie a été implantée gratuitement par le Département des Vosges en haut de talus, par son programme « plantons des haies » dans le but de diminuer l'impact visuel.

Patrick RAMBAUT,
Président

Mairie de Madonne et Lamerey

46 rue du Colombier

88270 MADONNE ET LAMEREY

Tél. : 03.29.36.61.44 - mairie.madonneetlamerey@orange.fr



Commune de Madonne et Lamerey



DYNAGYM VOUS SOUHAITE UNE
EXCELLENTE ANNEE

2026

MOT DE LA PRESIDENTE

10 ANS !

Une décennie à promouvoir l'activité physique, avec cette super équipe, soudée et motivée.

10 années rythmées par les projets, les défis, les rencontres.

Merci à tous pour votre soutien et hâte de voir ce que les prochaines années nous réservent : mon corps pourra-t-il encore supporter squats, burpees et autre invention diabolique de nos profs ?

En tout cas une chose est sûre, être entourée d'une équipe de choc et un peu folle m'aidera à supporter les courbatures.

Audrey.



2026⇒Et si je me (re)mets au sport ?

Pourquoi choisir le sport comme bonne résolution ?

À chaque début d'année, les bonnes résolutions fleurissent. Reprendre le sport est sans doute l'une des plus populaires. Cette année, pourquoi ne pas transformer cette intention en véritable changement de style de vie ? Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'apparence physique, mais de bien-être général. Le sport améliore la santé mentale, la gestion du stress, la qualité du sommeil et permet de gagner en énergie. De plus, il est accessible à tous, quel que soit l'âge ou le niveau de forme physique. Même de petites séances régulières peuvent apporter de grands bienfaits.

Comment ?

Fixez-vous des objectifs réalistes, commencez crescendo et donnez-vous le temps de progresser. Trouvez l'activité qui vous plaît.

Sachez que la constance vaut mieux que l'intensité.

Quelques places disponibles au cours de Gym By Thomas,

Les jeudis à 20h !

Cardio et renfo au programme,
avec des formats tabata, hiit, circuit training,...

Petit prix de 70 €, licence fédérale de 29€ incluse !
Essai gratuit et sans engagement. Renseignements 06 52 34 33 11



THEATRE - LES GENS DU COIN

Comme chaque année notre troupe de théâtre « Les Gens du Coin » va se produire sur le secteur. Cette année nous jouons une pièce d'Olivier Tourancheau « Arrêtez vos salades »

Philippe et Sylviane, propriétaires d'un élevage de chevaux de course s'apprêtent à accueillir les futurs beaux-parents de leur fille. Mais la rencontre tant attendue dérape rapidement : quiproquos, mensonges improvisés et situations burlesques s'enchaînent, entraînant les personnages et le public dans une spirale de rires incontrôlables.



CLUB VOSGIEN DOMPAIRE LA GITTE



Ce Téléthon était annoncé depuis plusieurs semaines.

Cette année, nous avions décidé d'associer le club à l'opération caritative organisée localement depuis de nombreuses années par nos amis de Bainville-aux-Saules, Corinne et Bertrand Henry.

Deux marches ou trails nocturnes de 5 ou 9 km étaient au programme, avec, à l'arrivée, le traditionnel vin chaud et une petite restauration pour les participants.

Avec 302 marcheurs inscrits, ce fut un très beau succès, tant au niveau de la participation que de la collecte de fonds, laquelle viendra alimenter celle de l'AFM, l'Association Française contre les Myopathies. Cette collecte s'est élevée à 2 950 €, dont 600 € apportés par notre club. L'intégralité sera reversée à l'AFM-Téléthon.

En fin de soirée, une petite collation, organisée et offerte par le club, a permis de remercier les bénévoles. Nos amis du club ont été largement mis à contribution.

Le vendredi, veille de l'événement, une équipe, autour de Didier Rouillon, assurait le balisage des parcours.

Le samedi, une brigade veillait à la sécurité aux endroits sensibles. Et bonne nouvelle : personne ne s'est perdu !

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui ont pu se libérer, y compris les pâtissières, les préposés à la buvette du soir et Thierry, le pro des grillades.

Plus généralement, merci à toutes celles et ceux qui ont fait de cet événement une parfaite réussite. Avec une petite fierté, nous pouvons dire qu'hier, nous avons contribué, à notre échelle, à faire bouger les lignes.

On remet ça l'année prochaine !



INFOS MEDIATHEQUE DE DOMPAIRE



Mercredi 9h30 - 12h

13h30-18h30

Vendredi 14h - 19h

Samedi 9h30 - 12h

Vacances scolaires

Mercredi 9h30 - 12h

13h30-18h

Vendredi 14h - 18h

Samedi 9h30 - 12h

HISTOIRES POUR TOUT-PETITS

Mercredi 7 janvier

10h30

Avec Carole LAMOULINE, du RPE

ATELIER COUTURE

Samedis 10 janvier et 14 février

9h30

Inscription auprès de Frédérique REGNAUD, d'Amaryllis Création au 03.29.31.97.04 (participation de 2 euros)

CLUB DE LECTURE

Samedis 17 janvier et 28 février

10h

Un livre, des discussions passionnées, des échanges autour d'un café.

Venez partager vos avis et découvrir d'autres univers littéraires!

INITIATION CROCHET

Vendredis 16 janvier et 6 février

16h

avec Edith et l'équipe de crocheteuses

Enfants à partir de 8 ans, Ados, Adultes



PROCHAINEMENT

Des ateliers parents/enfants

Sophrologie avec Céline

Création couture avec Lorène

Vacances scolaires

Mercredi 9h30 - 12h

13h30-18h

Vendredi 14h - 18h

Samedi 9h30 - 12h

Suivez toutes nos actualités sur notre page Facebook : Mediatheque Dompaire

CREATION CROCHET

Samedis 24 janvier et 21 février

9h30

Avec Danielle, *sur réservation*

Matériels non fournis



BRICO'HISTOIRES

Mercredis 14 janvier et 4 février

10h

Histoires et bricolages : "L'hiver et ses émotions"

Enfants à partir de 5 ans avec un adulte



Sur réservation

RE'CREA ATELIER CREATIF

Mercredis 14 janvier et 11 février

16h

Venez créer, partager, imaginer !

Enfants à partir de 8 ans, Ados, Adultes



Sur réservation

ATELIER DESSIN

Vendredi 9 janvier

De 15h45 à 17h

Enfants à partir de 8 ans, Ados, Adultes

Sur réservation

CINÉMA



Jeudi 22 janvier

A la salle culturelle (Comcom)

au 3 rue Charles Gérôme à DOMPAIRE

A 18h00 :



A 20h00:



Tarifs:

Adulte : 6€ / Réduit* : 5,50€ / -14 ans : 4,50€

* Pass communautaire, groupe de 4 pers dont 2 adultes min, bénéficiaire RSA, carte demandeur d'emploi ou carte ZAP





Harmonie Batterie Fanfare



25

Janvier 2026
Salle polyvalente de Dompierre

Gratuit
petite restauration
buvette



3^{ÈME} SALON DES ANTIQUAIRES

Organisé par l'association « Pour la sauvegarde du patrimoine Dompaire Madonne & Lamerey »

Salle Polyvalente
de DOMPAIRE
88270



Buvette et Restauration

Renseignements et réservations
06 44 29 32 43



Vos contacts

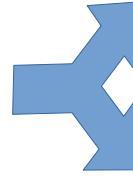
Pour vos questions sur :

L'instruction, la délivrance de votre autorisation
d'urbanisme



Contacter le service d'urbanisme instructeur à la mairie
ou dans l'EPCI dont vous dépendez

Les formalités fiscales



Connectez-vous au site
« impots.gouv.fr »
Contacter le Service des
impôts fonciers du lieu de la
construction dans les Vosges

- Cliquez dans la barre de recherche « GMBI »
 - Consultez la documentation
 - Dans votre espace particulier – déposez une demande d'information sécurisée – déposez une messagerie
- Le service départemental des impôts fonciers
88 ÉPINAL
sdf88@dgfip.finances.gouv.fr

Le paiement de vos taxes



Contacter le pôle fiscalité de la taxe d'urbanisme

Cité administrative
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR

ddfip68.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



CONTACTEZ-NOUS
POUR
DÉCLARATIVES FISCALES

VOS OBLIGATIONS

POUR
LES AUTORISATIONS
D'URBANISME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DES VOSGES

Pôle Fiscal

Rue Antoine HURAUT

88000 ÉPINAL

Vous venez de déposer une autorisation
d'urbanisme auprès de votre mairie ou de
votre EPCI.

Attention
vos obligations déclaratives
ne sont pas finies

Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?

Instaurée en 2012, elle concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc.)

La taxe d'urbanisme (TU) est composée :

- d'une **part communale** qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation,
- d'une **part départementale** pour financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La **taxe d'archéologie préventive (TAP)** quant à elle, est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol. Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Quelles sont vos formalités fiscales ?

Votre parcours déclaratif pour la taxe d'urbanisme (TU)

1^{re} ÉTAPE : Après accord de votre AU

La Direction générale des finances publiques (DGFiP) va vous adresser une demande d'informations. Vous devez alors vous rendre sur le site « impots.gouv.fr » dans votre espace personnel. Vous y trouverez l'onglet « renseignements fonciers attendus », cliquer sur déclarer.



Vous serez dirigé vers un questionnaire portant sur le propriétaire, la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement des travaux. **Veillez à remplir le plus justement possible l'ensemble des informations.**

2^e ÉTAPE : À la date d'achèvement des travaux au sens fiscal et au plus tard 90 jours après cette date

Vous devez réaliser la déclaration de l'achèvement des travaux en vous rendant à nouveau, comme pour l'étape 1, sur le site « impots.gouv.fr » dans votre espace personnel. Vous y trouverez l'onglet « renseignements fonciers attendus », cliquer sur « déclarer ».

Vérifiez votre n° d'AU puis suivez étape par étape le parcours TU en répondant aux questions posées et ce le plus précisément possible sur : les travaux de votre projet immobilier, leurs achèvements et la date de fin de travaux. Vous prendrez connaissance du récapitulatif et enfin vous cliquez sur « valider ». Vous pourrez alors imprimer en format pdf votre déclaration.

Début des travaux



Votre autorisation a été accordée



Quand devez-vous payer ?

Votre dossier d'autorisation d'urbanisme a été déposé : Avant le 1er septembre 2022

| Avant le 1er septembre 2022 | Après le 1er septembre 2022 |
|--|---|
| - si le montant est inférieur à 1 500 € : il est à régler en 1 échéance 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'AU, | La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m ²). |
| - si le montant est supérieur à 1 500 € : il est à régler en 2 échéances de montant égal : la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation | - si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance à trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal, |
| * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation | - si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement. |

À noter : À noter que la TAP est due en une seule échéance trois mois après la date d'achèvement des travaux.

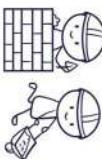
- La pose de panneaux photovoltaïques sur toiture, un ravalement de façade, un changement de porte ou de fenêtre, l'installation d'une clôture... sont des aménagements extérieurs.
- La construction d'une piscine ou encore d'un abri de jardin par exemple sont des constructions nouvelles.

* Exceptions à la déclaration :

- Pour les personnes redéposables physiques dont la résidence principale n'est pas équipée d'un accès à internet;
- Pour les personnes redéposables physiques qui indiquent à l'administration ne pas être en mesure de soumettre par voie électronique;

- Pour les redéposables dont les opérations imposables concernent des locaux dont la valeur locative est évaluée dans les conditions prévues aux articles 1491, 1499 et 1501 du Code général des impôts;

Les imprimés sont disponibles sur le site impots.gouv.fr



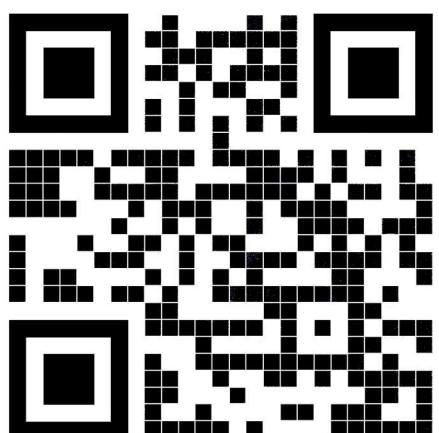
Amélie Kopf - Sophrologue

Accompagnements individuels et séances collectives

- ✿ Gestion du stress, du sommeil et des émotions
- ✿ Soutien face au surmenage, à la fatigue , à la douleur
- ✿ Accompagnement autour de la périnatalité
- ✿ Accompagnement d'un vécu traumatisque

07.65.86.34.16

- ⌚ Sur rendez-vous
- 📍 Dompaire



INFORMATIONS UTILES

Infos
pratiques

MAIRIE DE DOMPAIRE

Mardi jeudi vendredi de 11h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h00

03 29 36 50 54 - mairie.dompaire@wanadoo.fr

MAIRIE DE MADONNE & LAMEREY

Lundi de 11h à 12h – 14h à 15h
Mardi de 11h à 12h

Jeudi de 11h à 12h – 14h à 15h,
Vendredi de 11h à 12h – 14h à 15h

03 29 36 61 44

Alain MOUROT 06 70 21 02 83
Claire THIEBAUT 06 83 12 63 17

Julien PETOT 06 70 37 80 89
Jean Marc OUDET 06 87 34 75 82

GARDERIE PERISCOLAIRE DE DOMPAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 - 16h10 à 19h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DOMPAIRE

Mercredi de 9h30 à 12h00 - 13h30 à 18h30 Vendredi de 14h à 19h
Vacances scolaires, fermeture à 18h les mercredis et vendredis
Samedi de 9h30 à 12h > toute l'année

03 29 34 67 57 - bibliotheque-dompaire@orange.fr - <http://dompaire-harol.bibli.fr>

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE

Site Dompierre – 3 Rue Charles Gérôme – 88270 DOMPAIRE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

03 29 36 69 99

FRANCE SERVICES

Lundi au vendredi 8h30 à 12h

03 29 36 69 99 - msapdompaire@ccmirecourtdompaire.fr

Mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, permanences de partenaires sur RDV :

Assistante sociale. RONSTALDER Léa
Mission locale. DIELENSEGER Sandrine
Conciliateur de justice

03 29 38 54 55
03 29 82 23 05
03 29 36 69 99

SERVICES PROPOSES

M.S.V.S : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale MIRECOURT

03 29 38 54 55